

# DOCTORAT EN ÉDUCATION

Programme offert par

l'Université du Québec à Montréal (UQÀM)

en association avec

l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

**FONCTIONS DES DIRECTEURS**

**ET CODIRECTEURS DE RECHERCHE**

**AU DOCTORAT EN ÉDUCATION**

**FONCTIONS DES DIRECTEURS  
ET CODIRECTEURS DE RECHERCHE  
AU DOCTORAT EN ÉDUCATION**

**Sommaire**

PRÉSENTATION .....	3
1. HABILITATION .....	4
2. COMITÉ DE RECHERCHE .....	5
3. PROCESSUS DE CHOIX ET DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RECHERCHE .....	6
4. NATURE ET FONCTIONS DU COMITÉ DE RECHERCHE .....	7
5. RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DE RECHERCHE .....	9
6. RESPONSABILITÉS DU CODIRECTEUR DE RECHERCHE .....	10
7. GUIDE D'ENCADREMENT.....	10
8. RÉOLUTION DE LITIGES.....	10
APPENDICES	
1) <i>Esquisse du projet de recherche</i> .....	12
2) <i>Réussir sa thèse : choix et responsabilités des acteurs</i> .....	13

**FONCTIONS DES DIRECTEURS\***  
**ET CODIRECTEURS DE RECHERCHE**  
**AU DOCTORAT EN ÉDUCATION**

**PRÉSENTATION**

Ce document est distribué à tous les professeurs habilités à la direction ou à la codirection de recherche et de thèse au doctorat en éducation ainsi qu'à tous les étudiants admis au programme. Il rappelle la nature et les mandats du comité de recherche d'un étudiant au doctorat selon l'esprit du programme et décrit les responsabilités du comité de recherche et des professeurs qui le composent. Il précise ainsi certains aspects des rôles du directeur et du codirecteur de recherche, en conformité avec leurs responsabilités administratives telles que définies à l'article 10.11 du Règlement numéro 8 de l'UQÀM (*Règlement des études de deuxième et troisième cycles*, août 1992), et en accord avec les recommandations énoncées dans la politique CONSTAT de l'UQÀM (*Politique relative à la condition et au statut des étudiants-e-s de 2e et de 3e cycles*).

Le comité de recherche dont il est question ici est responsable de l'encadrement de l'étudiant et du suivi de ses travaux. Il ne doit pas être confondu avec le jury de thèse dont la composition et les responsabilités sont définies aux articles 10.15.2 et 10.19 du Règlement numéro 8 de l'UQÀM.

\* *Dans le but d'alléger le texte, le masculin est utilisé au sens générique pour désigner toute personne sans distinction de sexe.*

## 1. HABILITATION

Dans le cadre du programme de doctorat en éducation, seuls peuvent être désignés comme directeurs ou codirecteurs de recherche et de thèse des professeurs qui ont été habilités à cette fin.

Le cadre réglementaire de l'habilitation des professeurs et de l'encadrement de recherche des étudiants est défini à la fois par le règlement des études de deuxième et troisième cycles en vigueur à l'UQÀM, par les exigences et conditions décrites dans le programme officiel et par le protocole régissant l'association des établissements impliqués dans le programme.

Les critères utilisés pour l'habilitation à la direction ou à la codirection de recherche et de thèse au programme de doctorat en éducation sont les suivants:

- 1) Être professeur régulier dans l'un des établissements de l'Université du Québec associés au programme.
- 2) Détenir un doctorat ou l'équivalent dans une discipline ou un champ d'études pertinent au programme.
- 3) Faire preuve d'une production scientifique sous forme de publications arbitrées ou de projets de recherche subventionnés par des organismes qui recourent à une évaluation par les pairs,
  - a) au cours des trois années précédant l'habilitation à la codirection, ou
  - b) au cours des cinq années précédant l'habilitation à la direction.
- 4) Pour être habilité à la direction, il faut en outre avoir une expérience d'encadrement d'étudiant(s) en recherche.

Il revient à tout professeur intéressé de constituer son dossier d'habilitation. Le dossier est transmis au responsable du programme de la constituante d'appartenance du professeur ou, à défaut, au directeur du programme qui en apprécie la recevabilité pour transmission au sous-comité d'admission et d'évaluation.

Le sous-comité d'admission et d'évaluation procède à l'étude des dossiers de demande d'habilitation reçus, en accord avec les critères énoncés et compte tenu de sa responsabilité d'assurer aux étudiants que les professeurs habilités au programme peuvent fournir un encadrement de qualité dans le respect des objectifs de formation du programme.

Le sous-comité d'admission et d'évaluation transmet toute recommandation d'habilitation aux instances concernées de chaque établissement, puis au Bureau de l'enseignement et des programmes de l'UQÀM.

Seul un professeur habilité à la direction peut agir comme directeur de recherche dans le comité de recherche d'un étudiant. Tout professeur habilité à la direction ou à la codirection de recherche peut agir comme codirecteur dans le comité de recherche d'un étudiant. En outre, les professeurs désignés par le sous-comité d'admission et d'évaluation pour assumer des tâches d'enseignement ou d'évaluation dans le programme sont normalement choisis parmi les professeurs habilités au programme.

Tout professeur habilité au programme est invité par le sous-comité d'admission et d'évaluation à mettre à jour son dossier d'habilitation dans les trois ou cinq ans suivant sa plus récente habilitation, selon qu'il soit habilité à la codirection ou à la direction de thèse.

Le sous-comité d'admission et d'évaluation peut recommander le retrait de l'habilitation d'un professeur qui a signifié son désengagement du programme ou a refusé de faire adéquatement la mise à jour de son dossier d'habilitation, ou d'un professeur qui n'est pas impliqué activement dans un comité de recherche ou ne rencontre plus l'un ou l'autre des critères d'habilitation.

Tel que mentionné précédemment, seul un professeur régulier dans l'un des établissements de l'Université du Québec associés au programme peut être habilité statutairement à la direction ou à la codirection de thèse.

Toutefois, un candidat étudiant peut demander d'avoir comme codirecteur un professeur d'une autre université, ou d'un établissement de l'UQ mais qui ne possède pas d'habilitation statutaire, lorsque ce professeur possède des compétences particulières reconnues dans un domaine pertinent au projet de recherche du candidat. Le professeur concerné doit alors soumettre son dossier d'habilitation au responsable du programme de l'établissement d'attache du candidat. Son dossier est alors traité comme tout dossier d'habilitation statutaire, sauf que la recommandation requiert l'accord du directeur de recherche et ne vaut que ponctuellement pour ce candidat et pour sa recherche pour fins de thèse.

Tout professeur désirant être habilité à la direction ou à la codirection de recherche et de thèse doit compléter un formulaire de demande à cette fin. Ce formulaire, ainsi qu'un document décrivant les conditions, les critères et le processus d'habilitation, peut être obtenu en s'adressant à la direction ou au secrétariat du programme (à l'UQAM), ou au directeur du programme dans la constituante d'appartenance du professeur.

## **2. COMITÉ DE RECHERCHE**

Le comité de recherche d'un étudiant admis au doctorat en éducation est obligatoirement composé de deux professeurs dont un agit à titre de directeur et un autre à titre de codirecteur. Afin d'assurer le caractère interdisciplinaire de la recherche d'un étudiant, le directeur et le codirecteur doivent être de formation et d'expérience de recherche différentes.

Comme on l'a vu dans la section habilitation, le directeur doit être choisi parmi les professeurs habilités à la direction de recherche et de thèse au programme de doctorat en éducation, tandis que le codirecteur peut l'être parmi les professeurs habilités soit à la direction ou à la codirection de recherche et de thèse au programme. Ainsi, les professeurs habilités à la direction sont-ils appelés à intervenir parfois en tant que directeurs et parfois en tant que codirecteurs dans l'encadrement d'étudiants.

Afin d'aider les candidats dans le choix des professeurs composant leur comité de recherche, la direction du programme tient à jour et transmet aux professeurs habilités et aux candidats admis un recueil faisant état des domaines de compétences et d'intérêts des professeurs habilités.

Le directeur de recherche et de thèse d'un étudiant doit appartenir à la constituante d'attache de cet étudiant. Dans la mesure du possible, afin d'assurer un meilleur suivi, il en sera de même du codirecteur. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, compte tenu du caractère interdisciplinaire du programme et de la distribution des compétences professorales dans les diverses constituantes, le codirecteur pourra appartenir à une autre constituante, voire même à une autre université (codirection ponctuelle).

Les membres du comité de recherche, en accord avec l'étudiant, peuvent convenir d'associer au comité de recherche un ou plusieurs autres professeurs à titre de consultant(s). Cette responsabilité échoit par ailleurs au comité de recherche, seul habilité à reconnaître la contribution du ou des consultant(s), cette tâche n'étant ni rémunérée ni reconnue officiellement par le programme.

### **3. PROCESSUS DE CHOIX ET DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RECHERCHE**

Le candidat admis au programme est responsable de la composition de son comité de recherche (directeur et codirecteur de recherche). Il doit par ailleurs faire approuver ce choix par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du programme avant de s'inscrire pour la première fois au programme. Compte tenu de la nature interdisciplinaire du programme, les deux membres du comité de recherche doivent être choisis en fonction de la complémentarité de leur formation et de leur expérience, comme on l'a vu au point 2. Pour obtenir cette approbation, le candidat doit d'abord faire approuver son esquisse de projet de recherche par les professeurs choisis. Il doit ensuite compléter la FICHE DE CHEMINEMENT D'UN PROJET DE RECHERCHE (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) en inscrivant le titre de son sujet ou projet de recherche ainsi que les noms des professeurs composant son comité de recherche. Il doit signer cette fiche, obtenir la signature des professeurs concernés et la transmettre avec deux (2) copies de l'esquisse de son projet, présentées avec une page-titre formatée à cet effet (voir exemple en annexe), au directeur du programme de sa constituante d'attache.

L'esquisse, de 2 à 5 pages, doit être dactylographiée sur papier blanc de format lettre, au recto seulement, et comprendre :

- une page-titre sur formulaire prévu à cet effet, disponible au secrétariat du programme (voir annexe);
- une formulation du problème de recherche et de la problématique dans laquelle il s'inscrit, s'appuyant sur quelques références bibliographiques. Il doit également être fait état de l'intérêt du projet pour l'éducation et de sa pertinence par rapport au caractère interdisciplinaire du programme de doctorat en éducation;
- un énoncé des principaux objectifs et/ou hypothèses de l'étude;
- la signature du candidat, du directeur de recherche et du codirecteur de recherche, en dernière page de l'esquisse.

#### **4. NATURE ET FONCTIONS DU COMITÉ DE RECHERCHE**

Le comité de recherche a pour mandat premier d'assurer l'encadrement interdisciplinaire de recherche de l'étudiant. À ce titre, le directeur et le codirecteur ont une responsabilité égale et partagée à l'égard de l'étudiant. C'est par ailleurs au directeur qu'il incombe d'assurer les liens entre le comité de recherche, qu'il préside à cette fin, et le directeur du programme ou le SCAE. Il est également le répondant officiel, auprès de ces instances, en ce qui a trait à la supervision administrative et pédagogique de l'étudiant.

En acceptant de composer le comité de recherche d'un étudiant, le directeur et le codirecteur conviennent d'une égale responsabilité devant l'étudiant, en fonction de leur domaine de compétence respectif. Ils conviennent aussi d'assurer les fonctions qui leur sont dévolues dans les diverses activités du programme (rappelées dans le tableau reproduit en page suivante). Ils peuvent par ailleurs parfois, comme on l'a vu au point 1 (HABILITATION), assumer certaines tâches spécifiques dans le cadre de ces activités, à la demande du SCAE.

Chacun convient finalement d'assumer les responsabilités énumérées ci-après (directeur en section 5 et codirecteur en section 6) et, en cas de litige, de se soumettre aux procédures prévues en section 7. Ces fonctions consistent principalement à diriger conjointement l'étudiant dans ses activités de résidence, ses lectures, ses travaux de recherche liés à la thèse, à l'assister dans l'élaboration de ses travaux reliés aux activités collectives et dans les choix de milieux appropriés pour effectuer ses deux stages de recherche.

## PARTAGE DES RESPONSABILITÉS PROFESSORALES POUR LES ACTIVITÉS DU DOCTORAT EN ÉDUCATION

Activités	Directeur et codirecteur de recherche	Autre(s) professeur(s)
Résidences: RÉSID 1 RÉSID 2	Aident le candidat à planifier son programme individualisé (RÉSID 1), et participent à l'évaluation des résidences.	Lorsque requis, participe à l'évaluation de la résidence concernée avec le directeur ou codirecteur de recherche.
Cours collectif: DME 9005	Conseillent le candidat quant aux éléments notionnels ou conceptuels à clarifier.	Un professeur responsable assisté de professeurs conférenciers.
Séminaires collectifs: DME 9000 DME 9001	Conseillent et guident le candidat dans la préparation de ses travaux écrits et de ses présentations orales. Assistent aux présentations du candidat et interviennent au besoin dans les débats.	Un professeur responsable assisté d'un ou de plusieurs professeurs, selon le nombre d'inscrits.
Lectures dirigées: DME 9010 DME 9011*	Approuvent le programme de lecture, précisent les exigences et modalités et évaluent par un examen oral.	N.A.
Cours au choix	Conseillent le candidat pour son choix de cours et l'approuvent au besoin.	Professeurs des cours choisis.
Stages de recherche: DME 9100 DME 9200	Assistent le candidat dans sa recherche de milieux appropriés de stages en fonction d'objectifs de formation pertinents.	Pour chaque stage : le responsable du milieu d'accueil fait le suivi et l'évaluation du stage; dans le cas d'un stage fait à l'étranger, le directeur du programme est responsable de l'évaluation.
Projet doctoral: DME 9400	Assurent l'encadrement du candidat et autorisent le dépôt des premiers chapitres de sa thèse (problématique, cadre théorique, méthodologie) et participent à l'évaluation de l'examen doctoral oral. Aide l'étudiant à compléter le formulaire de « Demande d'approbation éthique d'un projet de recherche étudiant ».	Un professeur responsable du jury d'évaluation pour chaque candidat: il évalue le travail écrit, réunit le comité de recherche, assure les suites, préside l'examen doctoral oral, transmet l'évaluation et les commentaires. S'assure également que le candidat a complété et remis son formulaire « Demande d'approbation éthique d'un projet de recherche étudiant ».

\* Seule activité DME optionnelle, pouvant faire partie des cours au choix.

## 5. RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

### 5.1. Conjointement avec le codirecteur de recherche

#### *Envers l'étudiant*

- Diriger l'étudiant dans l'élaboration d'un programme d'études personnalisé et axé sur les problèmes réels des milieux d'éducation;
- assister l'étudiant dans ses difficultés de parcours;
- voir à l'élaboration par l'étudiant d'un échéancier réaliste de ses travaux;
- assister l'étudiant dans la définition de son projet de recherche dans une perspective globale et interdisciplinaire;
- assister l'étudiant dans sa préparation, s'il y a lieu, de demandes de bourses d'études;
- conseiller et assister l'étudiant en regard de son domaine de spécialisation;
- recevoir régulièrement l'étudiant pour faire le point sur le déroulement et la qualité de son cheminement;
- assumer les fonctions particulières prévues aux diverses activités siglées du programme;
- assurer la rétroaction aux travaux écrits de l'étudiant;

#### *Envers le directeur du programme et le SCAE*

- Être garant de la qualité des travaux de l'étudiant;
- évaluer le travail accompli par l'étudiant;
- autoriser le dépôt de la thèse;  

(une autorisation de dépôt, sur un formulaire prévu à cet effet, doit être signée par les deux membres du comité de recherche; cette autorisation ne doit être accordée que si la thèse est acceptable, telle que présentée, sans autres corrections)
- superviser, le cas échéant, les corrections exigées aux rapports de résidence et aux travaux relatifs à la thèse;
- participer à l'évaluation de la soutenance de thèse.

## **5.2. Responsabilités particulières du directeur de recherche**

### ***Envers le directeur du programme et le SCAE***

- Convoquer et présider les rencontres du comité de recherche, en présence ou non de l'étudiant;
- assurer la concertation au sein du groupe: étudiant, directeur, codirecteur et consultant(s) externe(s) s'il y a lieu;
- rendre compte de la progression de l'étudiant dans son cheminement de scolarité et de recherche pour fin de thèse;
- présider les séminaires interdisciplinaires portant sur le projet de recherche de l'étudiant.

## **6. RESPONSABILITÉS DU CODIRECTEUR DE RECHERCHE**

- Participer à toute réunion du comité de recherche;
- assumer, en regard de son domaine de spécialisation, de façon conjointe avec le directeur de recherche, les mêmes responsabilités que celles énumérées en section 5.1.

## **7. GUIDE D'ENCADREMENT**

Dans le but de favoriser un encadrement satisfaisant pour les professeurs autant que pour les étudiants, vous trouverez à la fin de ce document un guide intitulé «RÉUSSIR SA THÈSE : CHOIX ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS» rédigé par les étudiants membres du comité de programme du doctorat et adopté par le CPEA.

## **8. RÉOLUTION DE LITIGES**

En cas de mésentente au sein du comité de recherche, un des membres peut demander au responsable du programme pour la constituante d'attache de l'étudiant concerné de convoquer une rencontre de médiation à laquelle assistera ce responsable.

En cas de mésentente persistante, le cas est soumis au sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) par le responsable concerné. Le SCAE convoque alors une autre rencontre de médiation que présidera un membre du SCAE délégué par celui-ci.

Si le contentieux persiste, le directeur du programme ou le membre précédemment délégué fait rapport au SCAE. Après étude, le SCAE communique par écrit à l'étudiant et à chacun des membres du comité de recherche la décision finale du SCAE.

---

## **APPENDICES**

- 1) Esquisse du projet de recherche*
  - 2) Réussir sa thèse : choix et responsabilités des acteurs*
-

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

## DOCTORAT EN ÉDUCATION

### Esquisse du projet de recherche

CANDIDATE:

CANDIDAT:

\_\_\_\_\_

(Nom, prénom)

Constituante: \_\_\_\_\_

Titre provisoire:

### COMITÉ DE RECHERCHE:

Directrice:

Directeur:

\_\_\_\_\_

(Nom, prénom)

\_\_\_\_\_

(Constituante)

Codirectrice:

Codirecteur:

\_\_\_\_\_

(Nom, prénom)

\_\_\_\_\_

(Constituante)

Date: \_\_\_\_\_

---

Remarque: Joindre copie de l'esquisse contenant en dernière page la signature de la candidate, du candidat et des membres du comité de recherche, transmettre au directeur du programme.

## RÉUSSIR SA THÈSE : CHOIX ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

### *Mon comité de recherche : y ai-je pensé ?*

Lors de l'inscription au programme réseau de doctorat en éducation de l'Université du Québec, il est nécessaire d'avoir déjà choisi votre comité de recherche, comité composé d'un directeur et d'un codirecteur. Voici un guide qui vous aidera à effectuer un choix éclairé dans cette démarche.

### GUIDE D'ENCADREMENT

Les pouvoirs publics sont préoccupés par un phénomène généralisé dans les universités nord-américaines : une très grande proportion d'étudiants inscrits dans les programmes de deuxième (50 %) ou de troisième cycle (65 %) ne finiront pas leurs études et certains prendront plusieurs années avant de terminer (Bourret, 1997). Malgré le fait que les institutions, comme l'Université du Québec et ses constituantes, aient normalisé le cheminement aux études avancées, élaboré des politiques et des règlements ainsi que fixé des normes et des exigences pour la production des travaux de recherche, il ressort que les contrôles institutionnels s'avèrent plus ou moins efficaces pour contrer cette situation. Il appert donc que la poursuite des études, jusqu'au dépôt de la thèse, repose sur des facteurs qu'on peut difficilement formaliser; la raison semble en être que ces facteurs dépendent d'un contexte relationnel et individuel.

Étudiants membres du Comité de programme (CPEA), nous nous sommes questionnés de façon spécifique sur l'encadrement aux études avancées (désigné parfois par supervision ou direction). Notre réflexion intègre deux aspects, l'un théorique et l'autre pratique. En effet, notre recension des écrits, bien que n'étant pas exhaustive, est alimentée par notre expérience d'étudiants engagés depuis quelques années dans le cheminement doctoral. Cette réflexion représente ainsi avec justesse la problématique de l'encadrement et du cheminement des étudiants aux études avancées. Notre intention vise à éclairer, dans leurs choix, dans leur cheminement ou dans la résolution de certains problèmes, ceux et celles qui s'inscrivent au programme de doctorat. De plus, notre expérience et notre réflexion nous amènent à partager l'ensemble des conclusions du Comité sur les conditions et le statut des étudiants de deuxième et troisième cycles (Comité CONSTAT, 1996).

On relate très souvent, dans la recension des écrits, que les étudiants aux études avancées, notamment les doctorants, sont confrontés à des problèmes d'ordre psychologique, relationnel et matériel. La solitude et l'adaptation au régime des études avancées « qui ne ressemble en rien aux expériences grégaires » du premier cycle (Leduc, 1990, p. 15), les responsabilités maritales et parentales, le travail, souvent à l'extérieur, et les problèmes financiers sont parmi les aspects qui interfèrent grandement dans l'énergie requise pour la poursuite des études et de la recherche. Les difficultés rencontrées par les étudiants couvrent aussi la désillusion et la fatigue par rapport aux études, les problèmes de stress, le peu d'intérêt des facultés envers les étudiants ainsi que le manque d'intérêt du directeur face au sujet de thèse de l'étudiant.

Afin de prévenir ces problèmes menant fréquemment vers le décrochage professionnel, nous avons choisi d'informer les étudiants du programme de doctorat en éducation de l'Université du Québec de leurs obligations et de leurs droits et de proposer un guide d'encadrement intitulé *Réussir sa thèse : choix et responsabilités des acteurs*. À l'opposé d'un contrat qui obligerait les uns et les autres à respecter de façon contraignante tous les éléments suggérés, ce guide d'encadrement se veut un outil de réflexion, destiné à aider les étudiants à entreprendre de manière éclairée leurs études doctorales, à les réussir avec succès et à connaître les rôles et les responsabilités qui incombent aux étudiants et à leur comité de direction.

Ce guide d'encadrement est présenté sous la forme d'une liste exhaustive d'éléments regroupés en trois grandes parties : le choix du comité, la gestion du cheminement, la planification et l'évaluation des travaux; pour chaque élément, différents rôles possibles du comité de direction et de l'étudiant sont énumérés de façon parallèle.

D'autres informations pertinentes à l'encadrement dans le programme peuvent être obtenues en consultant les documents produits par le programme de doctorat en éducation intitulés : « Fonctions des directeurs et codirecteurs de recherche au doctorat en éducation » et « Cheminements et caractéristiques de la recherche et de la thèse au doctorat en éducation ».

Étudiants membres du CPEA responsables de la rédaction :

Alexandre BEAULIEU, Brigitte GAGNON, Roberto GAUTHIER, Lizanne LAFONTAINE,  
Ali LAMOUCHE, Josée PRÉFONTAINE, Pascale THÉRIAULT

## RÉUSSIR SA THÈSE : CHOIX ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

*Mon comité de recherche : y ai-je pensé ?*

GUIDE D'ENCADREMENT\*

Éléments à considérer	Rôle du comité de direction	Rôle de l'étudiant
<p>1. CHOIX DU COMITÉ</p> <p>1.1 Adéquation cognitive Partage de l'intérêt pour un même sujet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte de la compatibilité des intérêts de recherche de l'étudiant.</li> <li>• Posséder les compétences disciplinaires exigées par le sujet de l'étudiant.</li> <li>• Suggérer à l'étudiant des sujets d'actualité.</li> <li>• Convenir avec l'étudiant de son sujet de thèse.</li> <li>• Orienter les travaux de recherche de l'étudiant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre conscience de l'importance de bien choisir son comité de direction.</li> <li>• Pouvoir choisir librement son sujet de thèse.</li> <li>• Choisir un sujet de thèse qui le passionne pour éviter le décrochage professionnel.</li> <li>• S'informer des travaux et des intérêts de recherche des professeurs (voir listes fournies par le programme).</li> <li>• Contacter les professeurs pour échanger sur son sujet de recherche.</li> <li>• Rencontrer les professeurs pouvant être intéressés au sujet.</li> </ul>
<p>1.2 Compatibilité interpersonnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en considération la personnalité de l'étudiant : aisance dans la discussion et dans les questions touchant le sujet qui l'intéresse, idées, appréhensions et orientation qu'il entend donner à son projet.</li> <li>• Respecter les idées et la démarche de l'étudiant.</li> <li>• Considérer l'étudiant comme un collègue de travail.</li> <li>• Répondre aux besoins de l'étudiant à diverses étapes du processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en considération la personnalité des professeurs : qui peut être un bon superviseur pour moi ?</li> <li>• Entretenir de bonnes relations avec les professeurs.</li> <li>• Connaître les différents styles de superviseurs : l'expert, le gérant (coach), l'érudit (savant), l'ami ainsi que les différents rapports professeur-étudiant : relations collégiale, d'autorité, orientée vers la critique, orientée vers la construction.</li> <li>• Être conscient des dangers que peut causer une relation trop amicale avec son comité, amenant chacun à empiéter sur le rôle de l'autre.</li> <li>• Être conscient de la possibilité de changer de comité de direction en cas de litiges.</li> </ul>
<p>1.3 Adéquation structuro-fonctionnelle : disponibilités et modalités de supervision</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être disponible pour l'étudiant.</li> <li>• Convenir avec l'étudiant du déroulement des rencontres et au besoin laisser à l'étudiant l'initiative des rencontres.</li> <li>• Suggérer des lectures à l'étudiant.</li> <li>• Être habile à sélectionner les problèmes.</li> <li>• Stimuler la créativité de l'étudiant : être actif en recherche.</li> <li>• Fournir à l'étudiant des idées en quantité suffisante.</li> <li>• Travailler avec l'étudiant sur les textes et les travaux qu'il produit.</li> <li>• Faciliter la participation de l'étudiant à des congrès et à des colloques.</li> <li>• Faciliter la participation de l'étudiant dans une équipe de recherche : source de stimulation intellectuelle, accessibilité à des ressources matérielles et financières.</li> <li>• Offrir à l'étudiant une assistance de recherche si possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en considération la disponibilité des professeurs : s'informer sur leurs congés sabbatiques, tâches de direction de mémoires et de thèses, participations à divers congrès à l'étranger, préretraite ou retraite, travaux de recherche et publications.</li> <li>• Prendre au besoin l'initiative des rencontres avec son comité de recherche.</li> <li>• Considérer les impacts sur sa formation ou sur l'avancement de sa recherche, du fait de s'intégrer ou non à une équipe de recherche ou d'accepter ou non une tâche d'assistant de recherche.</li> </ul>

## RÉUSSIR SA THÈSE : CHOIX ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

*Mon comité de recherche : y ai-je pensé ?*

GUIDE D'ENCADREMENT\* (suite)

Éléments à considérer	Rôle du comité de direction	Rôle de l'étudiant
2. GESTION DU CHEMINEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseigner des habiletés de recherche.</li> <li>• Faciliter l'accès aux ressources et à l'expertise.</li> <li>• Supporter et encourager l'étudiant.</li> <li>• Réagir aux travaux de l'étudiant dans un délai raisonnable.</li> <li>• Aider l'étudiant à établir son programme d'études.</li> <li>• Aider l'étudiant à définir son projet de recherche.</li> <li>• Guider l'étudiant dans la réalisation de son projet de recherche.</li> <li>• Assurer l'encadrement interdisciplinaire de l'étudiant.</li> <li>• Assister l'étudiant dans les difficultés rencontrées au cours de ses études.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir son comité.</li> <li>• Planifier les rencontres.</li> <li>• Formaliser son encadrement afin de prévenir les litiges : au besoin, faire des comptes rendus des rencontres et des discussions après chaque entretien avec son comité.</li> <li>• Rendre compte régulièrement de l'avancement de ses travaux à son comité de direction.</li> </ul>
3. PLANIFICATION ET ÉVALUATION DES TRAVAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les travaux de l'étudiant.</li> <li>• Aider l'étudiant dans la planification de sa carrière.</li> <li>• Laisser l'étudiant prendre en charge ses conditions d'apprentissage.</li> <li>• Définir avec l'étudiant un calendrier et des objectifs à atteindre à chaque étape de la recherche.</li> <li>• Exercer un suivi à chacune de ces étapes.</li> <li>• Informer l'étudiant sur les différentes étapes du doctorat</li> <li>• Respecter le cheminement type autant que possible.</li> <li>• Évaluer régulièrement la somme de travail nécessaire à chaque étape du doctorat et dans la planification des travaux.</li> <li>• Fixer les échéanciers avec l'étudiant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être conscient que la participation aux équipes de recherche peut rallonger les études et éloigner du sujet de thèse.</li> <li>• Respecter les étapes du doctorat : suivre le cheminement type autant que possible.</li> <li>• Déposer régulièrement des rapports d'étapes.</li> <li>• Respecter les échéanciers.</li> <li>• Être conscient que les activités de scolarité du programme exigent un investissement intensif dans le développement de la recherche, ce qui est susceptible de laisser peu de place à la réalisation d'autres travaux concomitants.</li> </ul>

### \* REMARQUE IMPORTANTE SUR L'UTILISATION DE CE GUIDE

Il est suggéré que chacun, étudiant et professeur sollicité pour agir sur son comité de recherche, coche ce qui lui convient comme type de fonctionnement, ce qu'il préfère ou trouve primordial et ce qu'il ne voudrait pas ou ne veut pas. Les éléments ainsi cochés peuvent ensuite faire l'objet d'une rencontre à l'issue de laquelle les membres se dissocieront ou s'engageront mutuellement dans la réalisation de la recherche doctorale.

## PRINCIPALES SOURCES DOCUMENTAIRES UTILISÉES

- Bourdages, Louise. 1996. *La persistance au doctorat. Une histoire de sens*. Sainte-Foy : PUQ.
- Bourret, André. 1997. «L'encadrement des étudiants des cycles supérieurs: résultats d'une enquête effectuée à l'Université du Québec à Montréal». In Louise Langevin et Louise Villeneuve (dir.). *L'encadrement des étudiants. Un défi du XXI<sup>e</sup> siècle*. Montréal : Les éditions LOGIQUES, p. 376-414.
- Comité CONSTAT. 1996. *L'encadrement aux études avancées : éléments de réflexion pour un plan d'action*. Université du Québec à Montréal, 35 p.
- Conseil des Universités. 1993. *Étude sur les cycles supérieurs. Rapport de la commission de la recherche universitaire, Tome 1 Partie A : constats et recommandations de la commission et Partie B : analyse de la situation*. Gouvernement du Québec/Conseil des Universités, 135 p.
- Council of Graduate Schools. 1990. *Research Student and Supervisor. An Approach to Good Supervisor Practice*.
- Frenay, Mariane, Bernadette Noël, Philippe Parmentier et Marc Romainville. 1998. *L'étudiant apprenant. Grilles de lecture pour l'enseignant universitaire*. Paris, Bruxelles: De Boeck Univ., Coll. «Perspectives en éducation», 183p.
- Heiss, Ann. 1970. *Challenges to Graduate School. The P.H.D. Program in Ten Universities*. San Francisco : Jossey-Bass, 328 p.
- Leclerc, Jean-Marc et André Savoie. 1997. «Programme général de formation pour le doctorat de troisième cycle: possibilité d'un paradigme». In Louise Langevin et Louise Villeneuve (dir.). *L'encadrement des étudiants. Un défi du XXI<sup>e</sup> siècle*. Montréal : Les éditions LOGIQUES, p. 318-334.
- Leduc, Aimée. 1990. *La direction des mémoires et des thèses*. Montréal : Behaviora, 95 p.
- Legault, Marie-Josée. 1993. *La structuration de l'organisation locale du travail de recherche universitaire en sciences de l'humain et du social*. Thèse de doctorat en sociologie. Université de Montréal, Département de sociologie de la faculté des Arts et des Sciences, 252 p.
- Legault, Marie-Josée, Anne-Julie Houle et Catherine Vaillancourt Laflamme. 1997. «Le tutorat auprès des étudiants de maîtrise et de doctorat». In Louise Langevin et Louise Villeneuve (dir.), *L'encadrement des étudiants. Un défi du XXI<sup>e</sup> siècle*. Montréal : Les éditions LOGIQUES, p. 350-375.
- Mellouki, M'hammed. 1986. «Une idée, un mouvement. Le chercheur étudiant». In *Devenir chercheur-e: itinéraires et perspectives*, Québec: IQRC, p. 117-127.
- Royer, Chantal. 1997. *Vers un modèle de direction de recherche doctorale en sciences humaines : une étude des démarches d'experts*. Thèse de doctorat en éducation. Université du Québec à Trois-Rivières, 240 p. [Publié aux Presses de l'Université du Québec, 1999].
- Université du Québec, Doctorat en éducation. 1995. *Fonctions des directeurs et codirecteurs de recherche au doctorat en éducation. 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée*. Montréal : UQAM/DIR, 15 p.
- Université du Québec à Montréal, Décanat des études avancées et de la recherche. *Guide des études avancées*. s.d.
- Université du Québec à Trois-Rivières. Décanat des études avancées et de la recherche. 1993. *L'encadrement des étudiants par les comités d'études avancées : un guide*.